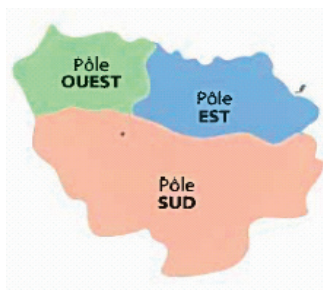


SANTÉ SERVICE HAD

EN ILE-DE-FRANCE

3 pôles de soins

responsables de la prise en charge des patients domiciliés sur leurs zones d'intervention en lien avec le médecin traitant du patient et le médecin coordonnateur de l'EHPAD



24 antennes et bureaux hospitaliers

chargés de l'évaluation des besoins au moment de l'admission, en lien permanent avec le prescripteur hospitalier

1200 places

réparties sur les 8 départements d'Île-de-France

SANTÉ SERVICE FORMATION

- Des formations organisées sur toute la France métropolitaine
- Une offre de plus de 90 stages (exemples : Prévenir et traiter les plaies, Manutention des patients âgés à mobilité réduite...)
- Plus de 200 formateurs experts
- Près de 2000 stagiaires par an

Une permanence téléphonique 24h24 et 7j/7

et des médecins référents notamment en gériatrie, plaies et cicatrisations, soins palliatifs et douleur



ASSOCIATION PARTICIPANT AU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER
15 quai de Dion Bouton - 92816 Puteaux Cedex
Tél. : 01 46 97 01 75 - Fax : 01 46 97 00 05
décembre 2013



L'hospitalisation à domicile
en EHPAD

**Préserver le bien-être
des résidents dans
leur cadre de vie**

www.santeservice.asso.fr

EN FAISANT APPEL À SANTÉ SERVICE HAD, LES RÉSIDENTS DES EHPAD RESTENT DANS LEUR ENVIRONNEMENT DE VIE, ENCADRÉS PAR UN ENTOURAGE FAMILIER, ET ÉVITENT OU ÉCOURTENT AINSI UNE HOSPITALISATION A L'EXTÉRIEUR SOUVENT À L'ORIGINE D'ANGOISSES.

Santé Service intervient en Ile-de-France depuis plus de 50 ans au domicile de patients de tous âges qui, en l'absence de prise en charge HAD, seraient hospitalisés en établissement de santé traditionnel.

Santé Service HAD intervient dans les EHPAD depuis 2007.

POURQUOI RECOURIR À L'HAD SANTÉ SERVICE EN EHPAD ?

Pour des soins complexes (charge en soins importante/technique hospitalière) en complément des soins déjà délivrés dans l'établissement, évitant ou raccourcissant ainsi une hospitalisation en établissement de santé.

COMMENT SE DÉROULE L'ADMISSION D'UN RÉSIDENT EN EHPAD ?

Au préalable, la convention de coopération qui apporte toutes précisions sur l'articulation entre les deux structures (dossier de soins, médicaments, évaluation du partenariat, ...) doit être signée .



La demande d'intervention pour un résident se fait par le médecin traitant du résident après avis du médecin coordonateur de l'EHPAD via le numéro unique mis en place par Santé Service le 01 46 97 54 99.



Une infirmière coordinatrice de Santé Service intervient sur place pour faire une évaluation précise des besoins du résident et établir, en concertation avec les équipes soignantes de l'EHPAD, un protocole de soins personnalisé.



L'équipe pluridisciplinaire de Santé Service intervient au sein de l'EHPAD dans les 48 à 72 heures suivant la demande.

POUR QUELS TYPES DE SOINS ?

- ☞ Pansements complexes
- ☞ Soins palliatifs
- ☞ Antibiothérapie IV
- ☞ Analgésie (pompe à morphine)
- ☞ Chimiothérapie IV et sous cutanée
- ☞ Rééducation fonctionnelle
- ☞ Assistance respiratoire

**Faites bénéficier vos résidents de l'HAD
Évitez ou raccourcissez l'hospitalisation de votre
résident en établissement
Appelez Santé Service HAD au**

01 46 97 54 99

L'HAD Santé Service en EHPAD ce sont :

- ☞ Des soins techniques hospitaliers sans changement du cadre de vie des résidents
- ☞ Des expertises pluridisciplinaires en complémentarité avec les équipes soignantes sur place pour une prise en charge optimale des résidents
- ☞ Des modalités simples et rapides d'admission

...et c'est également :

- ☞ L'assurance si nécessaire d'un soutien par des experts à tout moment
- ☞ L'absence d'incidence financière pour l'EHPAD